



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2023-007-01, annule et remplace

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 9 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois le mardi 9 mai à 20h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 04/05/2023

Date d'affichage : 04/05/2023

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Procurations : 0

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Était absente excusée : Madame Béatrice GUEGAN.

Était absente non excusée : Madame Véronique BOISARD

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

RECRUTEMENT ET REMUNÉRATION DES ANIMATEURS SAISONNIERS, ANNULE ET REMPLACE

Présentation de la décision

Afin de compléter l'équipe d'animateurs présents sur l'Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH), il convient de procéder au recrutement de personnels saisonniers sur la période des différents camps.

Les besoins sont les suivants :

- Camps du 10 au 13 Juillet : 1 Responsable et deux animateurs
- Camps adolescents du 17 au 21 Juillet : 1 Responsable et deux animateurs
- Camps du 24 au 28 Juillet : 1 Responsable et deux animateurs

Il convient donc de procéder aux recrutements suivants :

- 1 animateur du 10 au 13 Juillet en camp
- 1 animateur du 17 au 21 juillet en camp
- 1 stagiaire BAFA du 10 juillet au 28 juillet en camp
- 1 animateur du 24 juillet au 28 juillet au centre de loisirs

Les animateurs seront recrutés via un Contrat d'Engagement Educatif et une rémunération en forfait journalier brut (sur une base de 9 heures) :

- Animateur diplômé BAFA	75,00 €
- Animateur stagiaire BAFA	60,00 €
- Directeur Adjoint BAFD ou BPJEPS	100,00 €
- Directeur Adjoint Stagiaire BAFD ou BPJEPS	88,00 €

Pour les séjours, s'ajoute un forfait brut de 20 € brut par nuitée.

Les montants ci-dessus sont à majorer de 10 % au titre des congés payés ; il est précisé que les animateurs sont recrutés en fonction des effectifs au centre de loisirs.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de recruter ces animateurs et de valider ces rémunérations.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 9 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 9 mai 2023.
Le Maire, Anthony ROULLIER

